

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de Betzdorf a fixé par délibération du 7 février 2025 la taxe pour l'occupation de la voie publique dans le cadre de chantiers de constructions.

La délibération a été approuvée partiellement par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 11 juin 2025, réf. : FC05-2025-A121. Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale.

Berg, le 27 juin 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu